

CONSIGNE INCENDIE · ÉVACUATION · SECOURS

CONSIGNE OBLIGATOIRE SELON LES LOCAUX ET L'EFFECTIF · à compléter et valider pour le site.

RPC-SUP-005

1 · ALERTER

●

 Déclencher l'alarme

●

 Appeler les secours : 18 ou 112

●

 Donner l'adresse exacte

●

 Préciser accès, étage et danger

2 · ÉVACUER

●

 Quitter calmement les locaux

●

 Suivre la signalisation

●

 Ne pas utiliser l'ascenseur

●

 Ne jamais revenir en arrière

3 · SE RASSEMBLER

●

 Rejoindre le point prévu

●

 Faire l'appel

●

 Signaler toute personne absente

●

 Attendre l'autorisation de retour

INFORMATIONS DU SITE À COMPLÉTER AVANT POSE

ADRESSE EXACTE

DÉCLENCHEUR / MOYEN D'ALARME

ACCÈS DES SECOURS

POINT DE RASSEMBLEMENT

GUIDE-FILE / SERRE-FILE

RESPONSABLE DE L'APPEL

MOYENS ET PERSONNES DÉSIGNÉES

EXTINCTEURS / AUTRES MOYENS

PERSONNES CHARGÉES DU MATÉRIEL

PERSONNE FORMÉE AUX PREMIERS SECOURS

TROUSSE / DÉFIBRILLATEUR S'IL EXISTE

Le plan graphique d'évacuation doit correspondre aux locaux réels : ne jamais afficher un plan générique ou vide.

RED PEPPER CONSULTING · redpepperconsulting.fr · 06 25 23 50 68

Code du travail R4227-37 à R4227-41